

COMMUNE

DE

Wattignies-la-Victoire

1 rue Carnot

59680

Téléphone : 03.27.67.82.16

e-Mail: mairie@wattignieslavictoire.fr

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSE

MENT

D'AVESNES

SUR HELPE

Procès-Verbal Réunion
Du Conseil Municipal
Du 26 juin 2023 à 20h00
Convocation du 20/06/2023

Présents : Morane BERLEMONT, Jean-Paul BLAMPAIN, Nicolas CACHEUX, Adrien DERUE, Alain DERUE, Evelyne LEDIEU, Renée LESPINASSE, Vincent QUEVALLIER, Jérémie TONDEUR

Absent (es) non excusés (es) : -----

Absent (es) excusés (es) : Pascal CARLIER, Nathalie HANCART -----

Le conseil municipal à l'unanimité a désigné **Renée Lespinasse comme secrétaire de séance**

Validation du procès-verbal du 09/06/2023

Etant donné qu'aucune remarque n'a été apportée par les membres du Conseil Municipal, le Président et le secrétaire de séance approuvent et signent le procès-verbal du 09/06/2023.

1. Tarif repas de cantine pour la rentrée scolaire 2023/2024

Monsieur le maire propose de reporter cette décision en septembre étant donné le manque d'informations concernant un ajustement de tarif au sein du Regroupement Pédagogique Intercommunal.....

2. Correction sur exercices antérieurs – rattrapage d'amortissement

Dans le cadre de l'ajustement entre l'actif du comptable et l'inventaire de l'ordonnateur, il a été constaté des anomalies sur les comptes pour défaut d'amortissement qu'il convient de corriger. Cette correction est sans impact sur les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement, car elle relève d'une opération d'ordre non budgétaire. Les comptes de dotations aux amortissements sont crédités par le débit du compte 1068 dans la limite de son solde créditeur cumulé du compte de gestion. L'état d'actif a donc été revu pour les biens amortissables en collaboration avec la Trésorerie et les plans d'amortissement recalculés.

Considérant que la correction d'erreurs sur exercice antérieur doit être neutre sur le résultat de l'exercice et que pour assurer la neutralité de ces corrections, il est désormais obligatoire de corriger les erreurs sur les exercices antérieurs par opération d'ordre non budgétaire par prélèvement sur le compte 1068,

Considérant que ces opérations sont neutres budgétairement pour la collectivité et qu'elles n'auront aucun impact sur le résultat de fonctionnement et d'investissement,

Considérant que le comptable a identifié des immobilisations pour lesquelles les amortissements auraient dû être constatés les années antérieures,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le tome II – titre III chapitre 6 de l'instruction M14 ;

Vu le rapport présenté en séance de conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à :

09 voix pour 00 voix contre 00 abstention

- **Autorise** le comptable public à effectuer un prélèvement sur le compte 1068 du budget M14 de la commune d'un montant de 1515.87€ par opération d'ordre non budgétaire, pour régulariser le compte suivant :
 - o 2802 à hauteur de 1515.87€

3. Préparation de la cérémonie du 14 juillet

Premier rassemblement à 11h au monument aux morts de la Bataille de Wattignies-la-Victoire avec dépôt de gerbe

Deuxième rassemblement au monument des Anglais en présence de :

- L'association Squadron représentée par M. John Williams et M. Harry Bartlett et
- L'association Pathfinder Group 44 représentée par M. Bernard Feutry défenseur de la mémoire des soldats morts au combat sur les terres avesnoises

Ces cérémonies seront clôturées par un vin d'honneur à la salle des fêtes.....

